

# GT GPEEC//

## Impact du numérique

2 décembre 2021



## Bercy 2.0

Ce groupe de travail a été présenté comme une continuité aux travaux du groupe de travail précédent du 30 novembre sur les «LDG stratégie pluriannuelle RH». L'administration a présenté un plan de méthode aux organisations syndicales sur la tenue d'un observatoire sur les impacts du numérique et des intelligences artificielles sur les conditions de travail et les missions des agents. L'administration envisage de recourir à des expertises RH extérieures pour guider les échanges et fera un premier point dans la rédaction du prochain Cahier des charges pour la conduite de ces études d'ici fin décembre ou début janvier.



**Solidaires Finances** a exprimé de nombreux points de réserve sur la forme et le fond.

Elle a rappelé que l'utilisation du numérique est systématiquement portée par l'administration comme un moyen supplémentaire pour supprimer des effectifs. **Solidaires Finances** refuse que cet Observatoire vienne avaliser ces politiques publiques.

**Solidaires Finances** a rappelé que l'accueil numérique des usagers ne doit pas devenir la seule modalité d'accueil portée par nos administrations. Si l'exemple des personnes âgées ou des personnes habitant en zone blanche sont souvent mis en avant, il ne faut pas oublier que l'illectronisme touche toutes les catégories d'âge et la maîtrise par les plus jeunes des réseaux sociaux ne présupposent pas qu'ils parviennent à naviguer dans l'univers numérique des administrations.

La réception physique ne doit pas être perçue comme une forme d'accueil transitoire dont l'usage ne sera plus utile à court ou moyen terme

L'étude d'impact des intelligences artificielles (IA) est indispensable et arrive très tardivement dans le paysage. Alors que de nombreux projets sont conduits dans les directions et impliquent déjà des suppressions de postes et modifications substantielles des conditions de travail, **il apparaît presque illusoire d'imaginer qu'un simple observatoire, créé en aval, vienne limiter les effets dévastateurs d'une utilisation des IA exclusivement motivée par des objectifs de réduction de personnels.**

L'inclusion dans cet observatoire des effets du numérique est beaucoup trop vague pour que l'indicateur soit efficace. On peut effectivement inclure un ensemble très vaste de sujets au sein de l'item «numérique», (accueil des usagers, télétravail, moyens informatiques, enjeu de la donnée, création d'API...). **Solidaires Finances** est en attente de clarification sur les thèmes portés, tout en veillant à ce que l'étude d'impact des IA ne soit pas noyée sous d'autres thématiques désorganisées.

**Solidaires Finances** a regretté le focus exclusif porté sur le mission du contrôle et de l'enquête. Si l'ensemble des métiers de nos administrations mérite une attention sur les effets des IA sur la chaîne de travail, l'approche nous semble inopérante. En effet un ensemble de projets sont déjà conduits dans les directions et il est indispensable pour **Solidaires Finances** qu'ils soient systématiquement étudiés. À titre d'exemple à la dgfp des expérimentations d'IA sont menées sur des travaux topographiques, domaniaux ou de contrôle de la dépense. La logique de métier proposée par l'administration conduirait à ce que ces IA ne soient pas étudiées alors qu'elles rentrent pleinement dans le champ des bouleversements des métiers et des conditions de travail.

**Solidaires Finances** veillera à ce que ses revendications et observations s'inscrivent pleinement dans le déroulé des travaux avec comme toile de fond, la défense de nos missions, du service public et des conditions de travail du personnel de notre ministère

## Nos propos liminaires

Nous ne pouvons nous empêcher de faire le lien entre le groupe de travail d'avant hier (LDG) et celui. Dans les deux cas, nous distinguons un fort côté « prospectif » si nous osons employer ce raccourci. Avec également des choses teintées de flou dont on vous dira plus tard, si ce dernier est artistique ou non ...

Il y a aussi un petit côté paradoxal :

- Vous nous invitez à des travaux sur notre avenir en termes de volume et de nature d'emploi. C'est-à-dire en choisissant l'optique des besoins. Or, les choix budgétaires et politiques s'agissant des emplois notamment dans le cas de Bercy illustrent plutôt la maxime bien connue : « dites de quoi vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer ». Sur ce point, au sujet de l'impact du numérique, nous avons bien sûr un horrible soupçon sur lequel nous reviendrons plus tard.
- L'autre élément de paradoxe, toujours en tendance longue, réside dans le fait que vous nous proposez de nous - les organisations syndicales - associer à une réflexion stratégique. Fort bien .. Mais vous venez de nous chasser par la magie de la LTF côté « opérationnel », incarné notamment dans les CAP. Ce constat peut être assez éclairant sur le rôle que vous voulez dessiner pour les organisations syndicales ...

Mais revenons plus précisément sur le contenu des travaux du jour.

Dans l'absolu, essayer de travailler en projection a, par nature, un côté positif.

Reste à définir les outils et leur usage.

Tout d'abord une question : s'agissant de l'impact du numérique, vous ne retenez que les métiers du contrôle et de l'enquête. Or, le numérique touche bien d'autres aspects. Dès lors, nous pouvons nous étonner du champ retenu.

Ensuite, dans la grille qui nous est proposé, nous avons observé des manquants. C'est le cas par exemple des évaluateurs des Domaines, qui est presque un cas d'école en la matière.

Toujours s'agissant de l'impact du numérique, nous faisons également une remarque qui tient plutôt de l'évidence : nous sommes face à des populations (les « informaticiens ») qui sont une denrée en tension et une population assez fortement « concurrentiel ».

Le mot est malheureux dans le cadre du Service Public, mais c'est une réalité. Cette concurrence sévit non seulement entre les administrations, mais aussi entre le public et le privé. Il faudra un jour (si possible pas trop lointain ...) se pencher sur ce problème. Pour l'heure, nous risquons fort de pouvoir établir des besoins, mais d'être largement plus démunis pour les satisfaire.

Enfin, nous avons également une crainte que tout le monde connaît. C'est que le numérique et l'automatisation serve encore de prétexte à des suppressions de poste. En claire, réfléchir aux besoins de l'administration, c'est très bien. Mais il ne faut pas que ce « besoin » soit encore et toujours la réduction d'effectif !

En lien avec ce point, nous insistons également sur le cas des contractuels, qui constituent un critère prévu pour les études envisagées. Nous rappelons que ce mode d'emploi est spécifique et adapté à un besoin où nous n'avons pas la ressource ou un besoin temporaire. Il ne constitue pas le mode « normal » de la Fonction Publique. C'est un point de vigilance par rapport à la mécanique exposée dans le document préparatoire.

Pour revenir sur les 3 pistes évoquées dans le document, (et sous réserve des développements et précisions que vous nous donnerez), il n'y a rien de rédhitoire. A notre sens, les deux questions qui se posent en arrière fond de tout cela sont en fait :

- quel contenu précis donnera-t-on à ces travaux ?
- à quelles fins seront-ils utilisés ?